

## Coupe du monde d'escrime 2021 Protocole COVID

### I. Glossaire succinct

- A. Personnes accréditées : participants + personnel
- B. Participants : les membres des équipes, arbitres, VIP, officiels de la FIE
- C. Membre d'équipe : compétiteur, entraîneur, chef d'équipe, médecin d'équipe, physiothérapeute, etc.
- D. Personnel (Staff)
  - sont en contact direct : personnel participant activement à la prise en charge des participants, c'est-à-dire toute personne qui entre en contact physique avec les participants ou leurs effets personnels (ex: personnel du service de restauration, femme de ménage, réceptionniste, etc.)
  - sont en contact indirect : pas de contact physique avec les participants ou leurs effets personnels (ex: gardien de sécurité, membre du Comité d'organisation, etc.)
- E. Une personne potentiellement infectée par le COVID : est une personne asymptomatique qui ne dispose pas encore de résultat clair et valide de test PCR. **Nécessite une isolation en zone orange.**
- F. Une personne suspectée d'être infectée par le COVID :
  - est une personne ayant les symptômes ou qui développe des symptômes suspects du COVID avant qu'un résultat clair du test PCR soit disponible, ou
  - une personne ayant 2 tests antigéniques positifs jusqu'à l'obtention du résultat clarifiant du test PCR
  - une personne ayant un test d'antigène négatif et un test PCR positif avant la confirmation par le résultat du ou des tests PCR.**Nécessite une isolation en zone rouge.**
- G. Plaintes relatives au / symptômes suspects du COVID : fièvre, hyperthermie (> 37,4 C), toux, mal de gorge, agueusie et diminution du sens olfactif.
- H. Une personne confirmée non atteinte par l'infection : est une personne dont le résultat du test PCR est clairement négatif et valide.
- I. Une personne confirmée être infectée par le COVID : est une personne asymptomatique ou symptomatique avec deux tests antigéniques positifs et/ou un test PCR positif suffisamment confirmé. **Nécessite une isolation en zone rouge.**

### II. Station de dépistage

- A. Lieux désignés :
  - Station de dépistage PCR dans les 2 hôtels : à l'arrivée des athlètes, prélèvement précédant l'accréditation et, en cas de suspicion, prélèvement immédiat (dans ce cas également un test rapide est requis avant le test PCR), test rapide du personnel de l'hôtel tous les jours avant la reprise du travail
  - Station de dépistage rapide sur le site de compétition (à l'entrée réservée au personnel du hall BOK) : station de dépistage conçue pour le dépistage quotidien du personnel, où seul un échantillonnage rapide a lieu

#### B. Les itinéraires de circulation :

- Station PCR : zone d'attente du dépistage COVID - salle de dépistage COVID – les personnes testées doivent se rendre directement dans leur chambre et attendre le résultat du test PCR (12 heures après l'arrivée au laboratoire)
- Station de dépistage rapide pour le personnel : à l'entrée du personnel du hall BOK - salle de dépistage rapide COVID

#### C. Point d'information (se trouve à l'hôtel durant la période d'accréditation, et est placé dans le hall BOK ensuite) :

- Les résultats du test PCR nécessaires à l'accréditation peuvent être retirés ici (par les chefs d'équipe)
- Les symptômes de COVID doivent être signalés ici à l'aide d'un formulaire

### III. Processus d'accréditation

- A. Une « pré-accréditation » est prévue à l'arrivée, avant de passer à la station de dépistage : identification de la personne, vérification des papiers, une déclaration de consentement doit être rempli en vue du partage des résultats du test avec les personnes désignées (organisateurs et testeurs).
- B. Échantillonnage PCR immédiat à la station de dépistage PCR de l'hôtel : veuillez ne pas manger, boire, fumer ou mâcher du chewing-gum pendant au moins 3 heures avant l'arrivée. Il est également interdit de se brosser les dents, de se rincer la bouche - même à l'eau claire - d'utiliser des bonbons ou tout autre rafraîchisseur de bouche.
- C. Suite au prélèvement, chacun se rend directement dans sa propre chambre (chambre individuelle), qu'il ne peut quitter avant d'avoir obtenu le résultat du test PCR, un autocollant sera placé sur la porte de la chambre jusqu'à l'obtention du résultat du test PCR pour aider le travail des référents, les « COVID signaleurs » / le personnel de l'hôtel.
- D. Une fois les tests PCR sont terminés, le chef d'équipe reçoit une notification ou, si nécessaire, il retire personnellement les résultats négatifs des membres de son équipe directement au point d'information de l'hôtel.
- E. Les personnes ayant reçus un résultat PCR négatif, peuvent se rendre au point d'accréditation situé dans l'hôtel.
- F. Et toute personne munie d'une carte d'accréditation, peut se déplacer librement dans la bulle.

### IV. Protocole de dépistage COVID-19

Le test d'antigène rapide et le test PCR sont tous deux effectués sur un échantillon prélevé dans le nez et la gorge. Le résultat du test rapide d'antigène est obtenu sur place dans les 15 minutes, tandis que celui du test PCR dans les 12 heures suivant l'arrivée des échantillons au laboratoire. Le résultat de chaque test est enregistré en anglais (également), dans le cas du test PCR sur le relevé du laboratoire.

Le document contenant les résultats du test rapide est remis à la personne testée sur place, le résultat du test PCR peut être demandé sous forme imprimée au point d'information.

#### A. Dépistage des participants

- 1) Une personne est autorisée à entrer sur le territoire de la Hongrie (conformément au Décret gouvernemental no. 408/2020 (VIII.30.) du Gouvernement hongrois)
  - si elle est munie de deux tests PCR d'un résultat négatif prélevés à au moins 48 heures d'intervalle, dans les 5 jours précédant l'entrée sur le territoire (cas rare), **ou**
  - si elle est munie d'un test PCR d'un résultat négatif prélevé dans les 3 jours précédant l'événement sportif.

#### 2) Accès à la bulle

- Une copie du test PCR négatif en anglais réalisé à 72 heures à l'avance doit être remise à l'arrivée.

Un échantillon PCR est ensuite prélevé à la station de test installée à l'hôtel,

- et en attendant les résultats, les participants ne sont pas autorisés à quitter leur chambre, période pendant laquelle la pièce sera marquée d'un autocollant.
- Si le résultat du test PCR est négatif, la personne doit être considérée comme **CONFIRMÉE NON-ATTEINTE**, et peut se déplacer librement dans la bulle.
- Si le résultat du test PCR est positif, le test PCR doit être refait dès que possible (mais au moins 12 heures après le premier échantillonnage) et la personne doit être considérée comme un cas de COVID suspecté et isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet au moins jusqu'à l'obtention du résultat du second test PCR.
- Si le test PCR répété s'avère également positif, la personne doit être considérée comme une personne **CONFIRMÉE ATTEINTE DU COVID**, et doit être isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet et **exclue de toute participation ultérieure à l'événement sportif**.
- Si le résultat du test PCR répété est incompatible avec le résultat du test PCR précédent, le test PCR doit être répété une troisième fois dès que possible et la personne doit être considérée comme un cas de COVID suspecté et isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet au moins jusqu'à l'obtention du troisième test PCR.
- Les tests PCR doivent être poursuivis jusqu'à ce que 2 tests PCR consécutifs donnent un résultat équivalent, et sur la base des 2 derniers résultats de test identiques la personne doit être déclarée **CONFIRMÉE ATTEINTE DU COVID** ou **CONFIRMÉE NON-ATTEINTE**.

3) Il est possible de faire des tests PCR avant le voyage de retour si le chef d'équipe du pays concerné en indique le besoin au plus tard lors de l'accréditation.

#### B. Dépistage du personnel

- Les personnes entrant en contact direct avec les participants peuvent prendre le travail si elles ont obtenu un résultat négatif au test PCR effectué au moins 36 heures avant le premier jour de travail.
- Pour toutes autres personnes le test rapide d'antigène est requis tous les jours à l'arrivée à la station de prélèvement rapide située à l'entrée du personnel.

#### C. Le dépistage d'une personne ayant les symptômes du COVID ou en présence de signes de gravité

- Si une plainte symptomatique de COVID est signalée, le médecin coordonnateur doit en être informé, un test d'antigène rapide et un prélèvement PCR doivent être effectués en même temps, et l'isolement immédiat de la personne dans la zone rouge doit être ordonné.
- La personne symptomatique doit attendre le résultat du test rapide d'antigène sur place isolée des autres personnes en attente.
- Un participant ayant obtenu un test d'antigène rapide négatif se rend directement dans une chambre d'hôtel désignée (isolement en zone rouge) et n'est autorisé de la quitter au moins avant l'obtention du résultat du test PCR.
- Dans le cas d'un test d'antigène rapide de résultat positif, le test rapide est répété immédiatement.
  - i. Si le second test donne aussi un résultat positif, la personne doit être considérée comme symptomatique du COVID au moins jusqu'au retour du résultat du test PCR, et elle doit être isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet.
  - ii. Si le test rapide répété s'avère négatif, un troisième test rapide doit être effectué et son résultat prévaudra.

- Si le résultat du test d'antigène rapide et celui du PCR sont négatifs, la personne doit être considérée comme **CONFIRMÉE NON ATTEINTE**, et peut se déplacer librement dans la bulle.
- Si le test rapide d'antigène et celui du PCR répété s'avèrent également positifs, la personne doit être considérée comme une personne **CONFIRMÉE ATTEINTE DU COVID**, et doit être exclue de toute participation ultérieure à l'événement sportif, isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet, ou si elle dispose d'un domicile en Hongrie, elle doit être mise en quarantaine à son domicile.
- Si le résultat du test d'antigène rapide est négatif, tandis que le test PCR est positif, le test PCR doit être refait dès que possible (mais au moins 12 heures après le premier échantillonnage) et la personne doit être considérée comme un cas de COVID suspecté au moins jusqu'à l'obtention du résultat du second test PCR, et isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet.
- Si le résultat de 2 tests d'antigène rapides s'avèrent positifs, et le test PCR suivant donne un résultat négatif, le test PCR doit être refait dès que possible (mais au moins 12 heures après le premier échantillonnage) et la personne doit être considérée comme un cas de COVID suspecté et isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet au moins jusqu'à l'obtention du résultat du second test PCR.
- Si le résultat du test PCR répété est le même que le résultat du premier test PCR, la personne doit être déclarée CONFIRMÉE ATTEINTE DU COVID ou CONFIRMÉE NON ATTEINTE selon ce résultat.
- Si le résultat du test PCR répété est incompatible avec le résultat du test PCR précédent, le test PCR doit être répété une troisième fois dès que possible et la personne doit être considérée comme un cas de COVID suspecté et isolée dans une chambre d'hôtel désignée à cet effet au moins jusqu'à l'obtention du troisième test PCR.
- Les tests PCR doivent être poursuivis jusqu'à ce que 2 tests PCR consécutifs donnent un résultat équivalent, et sur la base des 2 derniers résultats de test identiques la personne doit être déclarée CONFIRMÉE ATTEINTE DU COVID ou CONFIRMÉE NON ATTEINTE.

D. Dépistage d'une personne qui est entrée en contact avec une personne confirmée atteinte du COVID («traçage des contacts »)

- Le Comité d'organisation déterminera les contacts réels parmi les contacts possibles d'une personne confirmée atteinte du COVID, et décidera de leur participation ultérieure.

V. Système à bulle

A. Fonctionnement du système à bulle

- Le concept du système à bulle consiste en un système fermé, où la personne qui y pénètre n'entre pas en contact direct avec d'autres personnes à l'extérieur de la bulle.
- L'entrée et le déplacement libre à l'intérieur du système à bulle requièrent le respect du protocole de dépistage et de résultats de tests négatifs.
- L'objectif : qu'une personne testée non atteinte du COVID ne puisse pas entrer en contact direct avec une personne non testée, potentiellement atteinte par le COVID, et doit pouvoir se déplacer librement au sein de la bulle.

- Les participants ne peuvent quitter la bulle après l'accréditation que s'ils sont munis d'une autorisation, et dans des cas justifiés tels que les soins médicaux d'urgence non disponibles sur place.
- Déplacement des participants : *arrivée dans le pays - transfert de l'aéroport au site de dépistage* - entrée dans la bulle - hébergement - lieu d'entraînement et de compétition - sortie de la bulle - *quitter le pays*.

## B. Règles de conduite de base et port du masque

- 1) Le port du masque est formellement obligatoire pour tout le monde (y compris le personnel) excepté durant les activités sportives (échauffement, entraînement et courses), au cours des repas et dans sa propre chambre d'hôtel !
- 2) Les mesures de distanciation physique (social distancing) : les participants doivent s'efforcer de maintenir une distance de 1,5 m les uns des autres à l'intérieur et à l'extérieur (hors sports) et de préférence une distance de 2 m les uns des autres à l'intérieur, et seulement pour le minimum temps nécessaire (en tout cas moins de 15 minutes). Dans les situations de proximité de plus longue durée (par exemple dans le cas des tables, chaises, et points d'attente), les personnes doivent maintenir une distance d'au moins 2 m.
- 3) Le contact direct doit être évité (sauf pour le sport), donc les poignées de main, les câlins, et les baisers sont interdits.
- 4) Une attention accrue doit être accordée aux règles d'hygiène de base :
  - veillez à désinfecter les mains régulièrement, en particulier à l'entrée et à la sortie de lieux clos, avant et après les repas, avant et après l'utilisation des lavabos ;
  - ne pas toucher les yeux, la bouche ou le nez sans avoir lavé / désinfecté les mains préalablement, c'est en effet la mesure préventive la plus importante pour éviter l'infection ;
  - changer le masque régulièrement ou du moins tous les jours ;
  - les lavabos et les douches sont désinfectés après chaque utilisation, veuillez patienter pendant que le personnel de nettoyage effectue le nettoyage nécessaire ;
  - prenez soin de vous désaltérer tout en évitant d'utiliser les bouteilles et les gourdes des autres ;
  - chaque athlète est tenu de désinfecter régulièrement son propre équipement, pour lequel les organisateurs fourniront des produits désinfectants.
- 5) Respect des règles du système à bulle : les participants ne peuvent quitter la bulle après l'accréditation que s'ils sont munis d'une autorisation, et dans des cas justifiés tels que les soins médicaux d'urgence non disponibles sur place.
- 6) Après l'accréditation, ceux qui arrivent dans leur propre véhicule ne peuvent se déplacer qu'à pied ou en navettes officielles. Le véhicule peut être garé pour la durée de l'événement dans la zone du hall BOK à l'endroit désigné.
- 7) Toutes personnes accréditées sont tenues de se présenter au point d'information ou de signaler à l'adresse e-mail désignée à cet effet si elles présentent les symptômes du COVID.

## C. Les Lieux du système à bulle

- 1) Aux points d'entrée dans tous les bâtiments (hôtel, site d'entraînement, site de compétition)
  - il est formellement obligatoire de désinfecter les mains
  - une prise de mesure sans contact de la température est obligatoire : une relevée de température corporelle excédant 37,4 ° C entraîne l'isolement au cabinet médical sur place, un examen et un interrogatoire médical indispensables (une seconde

prise de température, dépistage des symptômes de COVID et de nouveaux tests si nécessaire).

2) Hébergement

- 1 personne par chambre.

3) Repas organisés :

- à l'hôtel : en assurant une distance suffisante entre les tables et les chaises, 1 à 2 personnes par table placée à au moins 1,5 m de distance ; le personnel de restauration doit porter des gants en caoutchouc en plus du masque et de l'écran en plexiglas ;
- au buffet : le personnel fait le service, les athlètes ne sont pas autorisés à se servir ;
- les courses : Le Comité d'organisation mettra à disposition des coursiers commerciaux dont la tâche sera de livrer d'un lieu externe aux participants **les produits essentiels précédemment achetés en ligne** ; des lingettes désinfectantes seront mises à disposition au point de transfert pour essuyer les produits.

4) Lieu d'entraînement

- l'entraînement est possible sur la base de créneaux horaires ;
- l'équipement et les vestiaires seront désinfectés après l'entraînement des équipes de chaque pays ;
- les espaces communs (lavabos, douches) seront nettoyés et désinfectés après chaque utilisation par le personnel de nettoyage accrédité.

5) Lieu de compétition (Hall des sports BOK)

- La température est saisie sur la base des données de la carte d'accréditation chaque jours à la première entrée. Quiconque produira de résultats similaires recevra sur sa carte d'accréditation un autocollant de couleur différente quotidiennement. Si nécessaire, ces données peuvent être communiquées au FIE et au Comité d'organisation.
- Authentification des armes : s'effectue selon un calendrier différent par pays. Chaque athlète est tenu de désinfecter régulièrement son propre équipement avant la procédure d'authentification, pour lequel les organisateurs fourniront des produits désinfectants.
- Changement de tenus : des vestiaires séparés par pays seront mis à dispositions lesquels seront nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour après le départ des participants.
- Les espaces communs (lavabos) seront nettoyés et désinfectés après chaque utilisation par le personnel de nettoyage accrédité.
- L'annonce des résultats : l'athlète doit porter le masque, et la personne qui remet la médaille doit porter le masque et le bouclier en plexiglas, ce dernier doit impérativement désinfecter les mains immédiatement avant la cérémonie, et l'athlète doit lui-même retirer la médaille du coussin porte-médaille - pas de médaille accrochée au coup, pas de poignée de main, pas de baisers.

6) Les navettes

- Les membres des équipes doivent laisser une rangée de sièges de libre dans le bus, les sièges qu'ils peuvent occuper seront désignées à l'avance par les organisateurs.
- Il est obligatoire de désinfecter les mains avant de monter dans le bus.
- Le port de masque est obligatoire tout au long du voyage.
- La ventilation des bus est obligatoire après chaque transport, ce que les chauffeurs doivent effectuer impérativement.

- Les bus doivent être désinfectés avec le désinfectant de surface désigné et approuvé après chaque transport, ce que les chauffeurs doivent effectuer impérativement.

#### D. La surveillance dans le système à bulle

- 1) Le respect du protocole sera contrôlé par les « COVID signaleurs » dont la tâche est d'avertir ceux qui pourraient ne pas coopérer et respecter les règles (port de masque conforme, directions obligatoires désignées pour le déplacement, utilisation des points de désinfection).
  - 3 personnes par hôtel : dans les couloirs, et au restaurant ;
  - 2 personnes par salle sur le site d'entraînement et de compétition.
- 2) Lors des prélèvements, toute personne doit déclarer par écrit qu'elle
  - connaît et accepte le Protocole COVID ;
  - a pris note de son obligation de déclaration en cas de symptômes de COVID.
- 3) Décisions du Comité exécutif
  - La FIE et les organisateurs de la compétition ont établi des normes sanitaires pour contrer l'épidémie de COVID afin de protéger au maximum les participants. Ainsi, dans l'intérêt commun de nous tous, la coopération, le soutien et la solidarité de tous les acteurs sont nécessaires pour mener à bien cette tâche importante.
  - Il est important de souligner que la non-conformité au protocole met en danger l'efficacité des règlements et la santé des autres participants. En conséquence, les membres observateurs de la FIE et les membres du Comité Exécutif nommés pour l'occasion de la compétition s'assurent du respect du règlement et imposent les sanctions suivantes en cas de non-respect :
    1. une première infraction entraîne l'avertissement et le retrait des subventions de la FIE (concernant la différence entre les tarifs des chambres doubles et simples et le coût du test PCR) ;
    2. une deuxième ou plusieurs infractions consécutives entraîne l'exclusion de la compétition avec toutes les conséquences relatives ;
    3. La personne désignée par le comité d'organisation informe la personne compétente déléguée par la FIE et agit conformément aux dispositions de la FIE.

#### E. Prévention des infections

- aux points d'entrée : hôtel ; sur les lieux de la compétition : entrée et sortie séparées, mesure de la température ;  
une entrée séparée sur le site de la compétition pour les athlètes, les juges et le personnel
- points de désinfection des mains : aux points d'entrée, à la cantine de l'hôtel, dans les toilettes communes, aux points de livraison des produits achetés par les coursiers commerciaux (la désinfection à l'aide de lingettes désinfectantes est assurée), sur le site de compétition, à l'entrée de la station de dépistage, dans les vestiaires et toilettes ;

- le port du masque est formellement obligatoire pour tout le monde (y compris le personnel) excepté durant les activités sportives, au cours des repas et dans sa propre chambre d'hôtel ;
- les juges et entraîneurs sont tenus de porter un écran facial en plexiglas pendant le tournoi ;
- les files d'attente : les mesures de distanciation physique doivent être respectées sur les lieux susceptibles de générer des files d'attente (les entrées, les salles d'attentes des points de dépistage, le point d'accréditation, les toilettes communes, les salles à manger, le point d'authentification des armes) ;
- au moment de l'accréditation, tout le monde recevra une brochure d'information sur le COVID ;
- les panneaux d'information indiqueront l'utilisation correcte des masques, la bonne façon de se laver les mains, préviendront les participants de ne pas aller aux toilettes ou entrer dans les douches avant que le personnel ne les aie nettoyées et désinfectées (soyez patient), et de garder les distances.

## VI. Traitement des cas symptomatiques de COVID, potentiellement infectés par le COVID et confirmés positifs au COVID

- A. Une personne potentiellement atteinte du COVID (jusqu'à l'obtention du résultat du test PCR) : **isolement en zone orange**.
- B. Une personne ayant les symptômes du COVID : en attente de l'évaluation finale, dans tous les cas un test d'antigène rapide et un prélèvement par PCR sont effectués **isolement en zone rouge**.
- C. Une personne officiellement confirmée atteinte du COVID **isolement en zone rouge**.
- D. Le résultat d'un test positif et les coordonnées de la personne concernée (nom, pays) sont immédiatement signalés par la personne qui a réalisé le test rapide ou par le laboratoire de test PCR au coordinateur médical, qui à son tour en rend compte au principal organisateur du concours et à la santé public (NNK).
- E. Information de la personne diagnostiquée positive au COVID : en possession d'un constat écrit, le coordinateur médical ou le membre désigné du comité d'organisation le communique personnellement à la personne concernée.
- F. La navette COVID : la personne est habillée (FFP, gants en caoutchouc), le conducteur doit porter un masque FFP et des vêtements de protection, assis à au moins 1,5 m de la personne (potentiellement) infectieuse.
- G. Isolement :
  - en zone orange :
    - confinement prévu dans la chambre simple de la personne concernée ;
    - la personne est tenue de rester dans la chambre, et personne ne peut y entrer, jusqu'à l'obtention du résultat final du test ;
    - une communication par téléphone est préférable ;
    - le repas : la nourriture et la boisson sont placées devant la porte de la chambre, pour éviter les risques de contamination « manu-portée »: le personnel frappe à la porte puis repart, l'intéressé est tenu d'attendre 10 secondes avant d'ouvrir la porte.
  - en zone rouge :
    - le confinement se déroule dans la chambre d'hôtel propre de la personne concernée ou dans une chambre d'hôtel séparée désignée à cet effet (« chambre de malade »), il doit toujours y en avoir au moins 3 de vides dans chaque hôtel ;



- l'équipement obligatoire de la chambre du patient: un téléphone, un thermomètre sans contact, cinq questionnaires en anglais pour évaluer les symptômes existants, un sac de collecte de déchets dangereux, informations en anglais du protocole à suivre ;
- personnes ayant accès : le personnel soignant, membre désigné du Comité d'organisation lors de l'annonce du résultat (si nécessaire), tous vêtus de vêtements de protection appropriés ;
- le repas et la mise à disposition des articles nécessaires : la nourriture et la boisson, les couverts et emballages jetables, si nécessaire serviettes, et sacs de poubelles, etc. sont placés devant la porte de la chambre ; pour éviter les risques de contamination « manu-portée » : le personnel frappe à la porte puis repart, l'intéressé est tenu d'attendre 10 secondes avant d'ouvrir la porte.
- nettoyage : pas de service, en cas de besoin extrême, effectué par une femme de ménage vêtue de vêtements de protection appropriés ;
- tous les déchets doivent être traités comme des déchets dangereux et par conséquent collectés de manière appropriée ;
- transport des déchets dangereux : le sac de collecte scellé doit être emballé et transporté dans un autre sac prévu pour les déchets dangereux tous les 3 jours ;
- collecte des textiles usagés : à collecter dans des sacs doubles en nylon, à transporter tous les 1-3 jours selon les besoins, directement à la machine à laver, et laver à 60 degrés en utilisant un détergent désinfectant.

#### H. La surveillance médicale

- personne asymptomatique ou développant des symptômes bénins : mesures régulières et documentées de la température corporelle, remplir le questionnaire sur les symptômes une fois par jour, une visite médicale par jour ;
- personne développant des symptômes graves : faire appel aux secouristes COVID – placer en service COVID à l'hôpital

- I. Contexte de santé publique : prendre contact au préalable avec le département de la santé publique du bureau du gouvernement du 5e / 14e Arrondissements, clarifier l'obligation de déclaration et sa forme, notification des cas positifs

#### VII. Pièces jointes

- A. Déclaration sur la prise de connaissance et l'acceptation du Protocole COVID
- B. Déclaration d'acceptation de l'obligation de déclarer les symptômes de COVID
- C. Formulaire de déclaration des symptômes en rapport avec le COVID
- D. Consentement au traitement des données personnelles et de santé
- E. Rapport de test d'antigène rapide
- F. Fiche du dossier de santé d'une personne suspectée ou confirmée d'être atteinte par le COVID